

Feuille Municipale



Conseil du 11 DECEMBRE 2020

N°6

Présents : R. ARANDA, S. BERGER, G. BOUHIN, M. CHAPELLIER, I. CUENOT, M. DESTAING, F. DOLE, F. GARCIA, J-P GURTNER, B. JEANNIN, A. LOUVRIER, O. MARLOT, C. MICHEL, N. PECOT, O. REGNIER, J. DE LA ROCHEFOUCAULD, M. SAULNIER, L. SCHNEITER, N. SIEVERT, I. VINAI, T. VUITTENEZ

Excusés: C. GABRY, A. CARRIERE, procuration respective à M. SAULNIER et M. DESTAING

Pas d'auditeur (Conseil municipal se déroule à huit clos en raison de la crise sanitaire)

1. Vie de la commune

Suite à la demande de prolongation de l'exutoire d'eau pluviale rue de Lauberchot, la commune n'interviendra pas dans l'immédiat. Des travaux d'amélioration sont prévus sur les réseaux en amont dans les prochaines années.

La municipalité et les présidents de chasse s'associent et vous informent que même en période de chasse, la forêt est accessible à tous. Pour votre information, vous retrouvez sur <u>www.levier.fr</u> rubrique associations culture et loisirs les sites protégés (réserves de chasse qui comme son nom l'indique est réservée au non chasseurs).

Cimetière : un état des lieux a été effectué afin de recenser les sépultures abandonnées. On en comptabilise 75. Une procédure va être lancée pour identifier les successeurs.

Le conseil municipal remercie l'entreprise COEURDEVEY pour sa disponibilité et l'installation du sapin de Noël ainsi que Nathalie SIEVERT qui nous l'a fourni.

La commune passe commande d'une tronçonneuse et d'un taille haie électrique.

Malgré le covid19, la distribution du colis des anciens est maintenue dans le respect des mesures sanitaires. Les conseillers sont ravis de vous les apporter.

Le maire informe que la candidature de LEVIER au dispositif « Petite ville de demain » a été retenue par Mme GOURAULT ministre de la cohésion des territoires. L'état apporte aux lauréats un soutien financier, en ingénierie ou un partenariat spécifique.

Un chef de projet sera mis à disposition de la commune.

2. Vente de l'Unimog et location avec la CUMA

Après un état des lieux du service technique, il s'avère que l'Unimog est peu utilisé. En effet, avec moins de 80h/an, le conseil décide de mettre en vente ce matériel à un prix de 30 000€.

En contrepartie, la commune louera à la CUMA un tracteur équipé d'une plaque SETRA pour la pose de la lame à neige. La location pour 50h s'élèvera à 2 280€ carburant et assurance compris. Le tracteur sera stocké dans les ateliers communaux l'hiver. Pour rappel, les charges fixes de l'Unimog sont de 2 135€.

22 voix pour 1 voix contre

3. Prix de l'eau et assainissement 2021

En vue du transfert à la CCA800 de la compétence eau et assainissement, les communes ont fait le choix de faire converger les tarifs de chacun. Les prix cibles sont de 1.46€ pour l'eau et de 2.75€ pour l'assainissement.

Il est proposé de passer le prix de l'eau à 1.46€/m3. A ce prix le budget eau reste en suréquilibre.

2020 : Redevance eau 1.54€/m3 avec part fixe à 21€

2021 : Redevance eau 1.46€/m3 avec part fixe à 21€

Il est proposé de passer le tarif de l'assainissement à 1.47€/m3.

2020 : Redevance assainissement 1.31€/m3 et part fixe de 11€

2021 : Redevance assainissement 1.47€/m3 et part fixe de 11€

Accord à l'unanimité

4. Garantie d'emprunt Foyer Rousset

L'association Hygiène Sociale de Franche-Comté avait sollicité la commune pour une garantie de 50% de l'emprunt contracté soit la somme 750 000€ sur 20 ans pour la construction d'une nouvelle unité de vie au foyer Rousset. Une délibération avait été passée en ce sens le 4 octobre 2018.

La caution est revue à la baisse et doit être revotée. La demande porte sur 50% de 1 M€ soit 500 000€ sur une durée de 20 ans.

Accord à l'unanimité

5. Créances admises en non-valeur compte 6541 budget eau

Le maire présente les listes 3018661932 et 4650130532 des 22 factures impayées des années 2004 à 2017. Les différentes recherches et procédures de recouvrement forcé, diligentées par la trésorerie de Levier sont restées infructueuses, il est proposé au conseil d'admettre en non-valeur la somme de 634.96€.

4 personnes ne prennent pas part au vote, 5 voix contre, 3 abstentions, 11 voix pour

6. Négociation prêt Crédit Agricole

Il est rappelé au conseil que la commune a contracté auprès du crédit agricole de Franche Comté les emprunts N°56045409173 et N°56045409173 pour les sommes respectives de 205 000€ et 180 000€.

Ces deux emprunts ont été renégociés pour un gain total de 24 510.39€.

Le conseil municipal autorise le maire à signer avec le Crédit Agricole les nouveaux contrats.

Accord à l'unanimité

7. Sortie SIVOM et syndicat forestier MYON-BOLANDOZ

Le SIVOM, Syndicat intercommunal à vocation multiples de mutualisation d'employeurs municipaux, intervient sur LABERGEMENT DU NAVOIS et fait doublon avec nos agents techniques.

Le Syndicat forestier Myon-Bolandoz a pour vocation la mise à disposition d'ouvriers forestiers. Ce syndicat intervient aussi sur LABERGEMENT DU NAVOIS pour 80h environ.

Suite à la fusion avec LABERGEMENT, la commune de LEVIER, ne souhaite pas se maintenir dans ces syndicats.

Proposition est faite de négocier une sortie.

Accord à l'unanimité

8. Location de la salle socio-culturelle à ITINER'DANSE

ITINER'DANSE est une société qui a pour but d'enseigner le rock, danses de salon et danses latines. Elle commence sa deuxième saison à LEVIER.

Le conseil doit se prononcer pour reconduire la location au prix de 50€ par séance.

Accord à l'unanimité

9. Mise en place Compte Epargne Temps

La municipalité propose d'instaurer un Compte Epargne Temps aux agents communaux qui en font la demande. Plafonné à 60 jours sur la durée d'une carrière, il offre de la souplesse et un avantage à la commune et aux agents. Le comité technique émet un avis favorable.

Accord à l'unanimité

10. Salle des sports

L'étude de faisabilité mandatée à l'assistance à maîtrise d'ouvrage Soliha et répondant à l'intégralité des demandes des associations de LEVIER est débattue en conseil. L'estimation est de 1 415 000€

Estimation Soliha	1 415 000€
Nouveaux vestiaires	392 000€
Réhabilitation anciens vestiaires	20 000€
Toiture, éclairage et ventilation	353 000€
Extension salles de convivialités	294 000€
Local foot	207 000€
MOE	135 000€

Il est proposé au conseil de valider la création des vestiaires, la réhabilitation des anciens vestiaires et réfection de la toiture. Les autres travaux, dans une tranche conditionnelle seront envisagés en fonction des subventions obtenues. Le conseil municipal, à l'unanimité donne pouvoir au maire pour effectuer toutes les démarches nécessaires à l'obtention des subventions et lancer l'appel d'offre de Maitrise d'œuvre.

11. Appartements communaux

Après avoir débattu sur plusieurs propositions, le conseil municipal valide la mise en vente du bâtiment des gites communaux, d'une surface de 234m² habitable, ventilé en quatre appartements. Le prix de vente est de 210 000€ avec une emprise foncière comprise entre 650 et 700m2. Cette somme servira soit à l'achat d'un appartement ou à la réhabilitation de biens communaux.

Accord à l'unanimité

12. Balayeuse

Le conseil valide l'achat d'un porte outil équipé d'une balayeuse aspiratrice, d'un bras de désherbage, d'une lame à neige, d'un karcher haute pression... d'autres options peuvent compléter à l'avenir cette première commande. Le conseil donne pouvoir au maire pour finaliser l'appel d'offre et valider la commande dans la limite de 75 000€ HT.

Accord à l'unanimité

13. Terrain multisports

Le conseil valide l'emplacement du terrain multisports ainsi que son achat si les subventions escomptées sont confirmées.

L'implantation du terrain se fera au parc du Rocheret, sur l'aire en enrobé. Son prix est de 50 000€ HT. Il comprend, la plantation de quelques arbres, la dépose des paniers de basket et la pose de mobilier urbain. Les paniers de basket seront réutilisés à l'école Pergaud si la réglementation le permet. Une convention d'utilisation sera signée avec le lycée LaSalle et le collège Saint Joseph. L'accès par les deux écoles primaires sera libre.

Subventions attendues : 80% (70% région + 10% C@P25 et CAF). Une aide financière est demandée au Crédit Agricole et à Groupama. Reste à charge de 7 à 10 000€.

Le conseil autorise le maire à effectuer les démarches nécessaires à la réalisation du projet.

22 voix pour 1 abstention

14. Autorisation d'engager, mandater et liquider les dépenses d'investissement 2021 avant le vote du budget dans la limite de 25%

Conformément au code général des collectivités territoriales, le maire sollicite le conseil municipal pour pouvoir engager, dès janvier 2021, liquider, et mandater des dépenses d'investissement dans le budget principal de la commune. Ces dépenses ne dépassant pas le quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent. Cette délibération permet des dépenses d'investissements entre le 1^{er} janvier et le vote du budget.

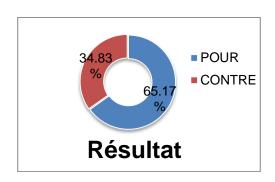
Chapitre	BP2020	25%
20 Immobilisations incorporelles	35 000€	8 750€
21 Immobilisations corporelles	293 900€	73 750€
23 Immobilisations en cours	370 000€	92 500€

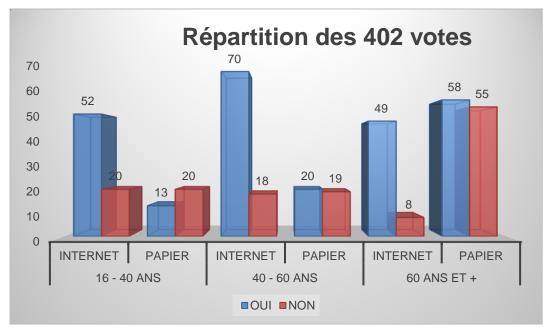
Accord à l'unanimité

15. Eclairage public

Suite à un sondage soumis à la population, le conseil prend connaissance des résultats.

- √ 440 votes
- √ 402 votes validés
- √ 38 votes invalidés (vote papier « 2 oui » reçu trop tard et 36 identifiants sans inscription 19 « oui » et 17 « non »).





- ✓ Un essai d'un an sera effectué avant validation définitive par le conseil.
- ✓ Possibilité d'aménager autrement les horaires de coupure si besoin.
- ✓ Le conseil remercie l'intégralité des votants et réfléchit à l'amélioration du dispositif.
- ✓ Au vu des résultats, le conseil municipal valide la coupure de nuit.

20 voix pour, 1 voix contre et 2 abstentions

16. Facture d'eau Sarl Autocars JEANNERET

L'entreprise Sarl Autocars JEANNERET sollicite la commune suite à une fuite d'eau. L'excédent sur sa consommation est de 1154 m3.

Suite à l'impact du Covid19 sur les entreprises du secteur touristique, il est proposé au conseil à titre exceptionnel, de prendre en charge 50% de la surconsommation, soit un coût de 888.58€.

Accord à l'unanimité.

17. Vente parcelle CUENOT and CO

Pour rappel, le conseil a délibéré en séance du 4 septembre 2020 en validant la vente d'un terrain cadastré ZD66 de 6000m² pour 2€/m² à la société CUENOT and CO.

La vente portera finalement sur 5000 m² nouvellement cadastré ZD304. Le prix et conditions restent inchangés.

S. BERGER et I. CUENOT ne prennent pas part au vote. Le conseil municipal à l'unanimité donne le pouvoir au maire pour signer l'acte de vente

18. Questions diverses

Il est à nouveau soulevé les problèmes de stationnement des véhicules sur les trottoirs, empêchant le passage en toute sécurité des piétons, poussettes... Une solution est à l'étude pour renforcer la sécurité Merci de vous stationner sur les places destinées à cet effet.

VENTE DE BOIS le mardi 19 janvier 2021 à 20h00 à la Mairie de Levier.

Détails et plans disponibles au secrétariat de Mairie.

Le point CCA 800

- La Maison France Services sera implantée au bureau de Poste de Levier. Les locaux seront mis à disposition par la commune à la communauté de communes. Les travaux débuteront en début d'année.
- la Maison France Services, par le biais de la CCA 800, recrute deux adjoints administratifs territoriaux afin de proposer aux usagers une amplitude horaire large et d'assurer la continuité du service.
- Le lancement des travaux de rénovation de la gendarmerie de LEVIER est prévu pour début mai 2021.
- Un poste d'adjoint technique territorial à 8.5/35ème est créé pour l'entretien des locaux de l'école de SOMBACOUR.

Pendant les fêtes de fin d'année, le secrétariat de Mairie sera fermé :

Le jeudi 24/12 après-midi et le samedi 26/12 Le jeudi 31/12 après-midi et le samedi 02/01

La maison de santé de Levier vous propose la possibilité de réaliser un test COVID sur RDV.
Vous pouvez contacter le 03.81.49.50.31

Il reste des masques en tissu à la Mairie. Ils sont à votre disposition au secrétariat.



La bibliothèque sera fermée pendant les vacances scolaires.

Mot du Maire

Cette année qui s'achève, marquée par un début de mandat hors norme, n'a pas été propice aux échanges et aux rencontres. Je profite donc, de ces quelques lignes, pour vous remercier chaleureusement de la confiance que vous avez placée dans notre équipe municipale. Le conseil, fortement renouvelé, compte désormais dans ses rangs sept anciens conseillers et seize nouveaux arrivants. Vous pouvez compter sur nous pour mettre notre énergie au service de l'intérêt commun.

Nul doute que 2020, marquera profondément les esprits. Gageons que bientôt, les associations, le monde économique et tous ceux qui mettent de la vie dans notre quotidien, pourront de nouveau s'exprimer pleinement. La crise sanitaire a suspendu le temps et par la même occasion les activités et les initiatives. C'est dans ce contexte que nous avons décidé de ne pas publier le bulletin municipal 2020 même si nous savons qu'il est très apprécié et attendu. Vidé de l'essentiel de son contenu, il sera fusionné avec celui de 2021. En attendant, nous espérons que la feuille municipale légèrement revisitée répondra au besoin d'information.

Il me reste à me faire le porte-parole de l'équipe municipale et du personnel communal pour vous souhaiter de très belles fêtes de fin d'année et plus que jamais une bonne santé pour 2021.